

Club du développement durable – séance du 18 septembre 2012
Atelier n°1 : Cohésion sociale et Agenda 21

Construction conjointe du CUCS et de l'Agenda 21 de la Ville

La politique de la ville et le développement durable s'autoalimentent à la Ville de Rillieux-la-Pape : plusieurs axes et actions concernant la politique de la ville sont inscrites dans l'Agenda 21 et une introduction sur l'Agenda 21 se trouve dans le CUCS. Les fiches actions du CUCS se sont aussi faites sur le même modèle que celles de l'Agenda 21.

Petit historique de la démarche de développement durable de la Ville de Rillieux-la-Pape :

- 1995 : création des comités de quartier et des observateurs de quartiers ;
- 1999 : Charte de l'environnement ;
- 2004 : mise en place des budgets participatifs ;
- 2004 : démarrage du travail sur l'Agenda 21 ;
- 2006 : adoption du Plan d'action ;
- 2007 : reconnaissance du Ministère et premier document d'étape ;
- 2008 : charte de la participation
- 2008/2010 : travail sur l'évaluation ;
- 2010 : expérimentation de l'évaluation participative ;
- 2011 : seconde phase de l'Agenda 21 ;
- Novembre 2012 : publication du second Agenda 21.

Petit historique de la politique de la Ville à Rillieux-la-Pape :

- 1992 : entrée de la ville de Rillieux-la-Pape en politique de la ville avec le programme Développement Social des Quartiers (DSQ)
- 1995 : classement de la Ville Nouvelle en Zone Urbaine Sensible (ZUS) dans le cadre du « Pacte de relance pour la ville »
- 2000 : signature de la convention locale d'application du Contrat de Ville d'agglomération 2000-2006
- 2001 : labellisation de la ville nouvelle en Grand Projet de Ville (GPV)
- 2005 : signature de la convention avec l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine (ANRU)
- 2007 : signature de la convention d'application locale au Contrat Urbain de Cohésion Sociale d'agglomération 2007-2009, intégrant les éléments du diagnostic de l'Agenda 21
- 2012 : signature de l'avenant CUCS expérimental

Caractéristiques communes des deux approches :

Les deux démarches ont des particularités fortes qui s'articulent naturellement sur le territoire de Rillieux-la-Pape :

- Une amélioration de la qualité de vie et du bien être des habitantEs de la ville à destination des ménages fragilisés ;
- Des projets construits et transversaux : les deux démarches se basent sur la définition d'un diagnostic partagé, puis sur la définition d'enjeux et d'objectifs par l'ensemble des acteurs du territoire, et enfin la déclinaison en programme d'actions qui font l'objet d'une programmation financière.
- Des projets basés sur des enquêtes et/ou des diagnostics : pour fixer et atteindre les objectifs des actions mises en place, il est important d'avoir une connaissance poussée de son territoire. Les actions de l'Agenda 21 et de la politique de la Ville se basent sur des diagnostics précis et réguliers mais aussi sur des enquêtes réalisées par les observateurs de quartiers (comme l'enquête sur la Bonne santé de la Ville). Réflexion en cours pour réaliser un outil regroupant l'ensemble des données issues des enquêtes réalisées.
- Une implication forte des habitantEs :
 - Associer les habitantes au projet de restructuration de leur quartier est un axe prioritaire de la politique de la ville. Chaque projet de la Ville a été présenté aux habitantEs aux différentes étapes de son élaboration permettant ainsi une meilleure appréhension et compréhension. Exemple de Semailles Ouest : démolition des 3 allées.
 - La participation, pilier du développement durable, socle prioritaire de la Ville de Rillieux-la-Pape. La participation des habitantEs et des partenaires locaux est pour la Ville au cœur de ses politiques publiques. Ainsi, de nombreuses démarches et

instances de concertation sont conduites par la Ville. Les 9 comités de quartiers et les observateurs de quartiers permettent une forte implantation dans les quartiers et la mise en place de projets concrets élaborés par les habitantEs et financés par le budget participatif alloué à chaque comité de quartier. De plus, une Charte de la participation (cf. document joint) a été construite avec les partenaires et les habitantEs, en 2009, pour guider la politique municipale et systématiser la concertation sur les projets. Des guides de fonctionnement de chaque instance participative sont en cours de réalisation. D'autre part, un partenariat a été mis en place avec les acteurs économiques de la zone d'activité Périca comme la mise en place d'un PDIE inter-entreprises et avec la CCI à travers des petits déjeuners thématiques sur le développement durable. Ensuite, la participation des habitantEs et des acteurs locaux est mise en place concrètement autour de projets comme :

- Le jardin Renoir ;
- L'installation d'une table d'orientation ;
- L'évaluation participative ;
- La restructuration du groupe scolaire Paul Chevallier.

Exemples d'actions conjointes de l'Agenda 21 et de la politique de la Ville

- « Diversifier l'offre de logements par le renouvellement urbain et développer le concept de parcours résidentiel de la commune » ;
- Action n°28 : Sensibiliser les jeunes à leur environnement urbain en poursuivant l'action des Arpenteurs sur le quartier de la Velette dans le cadre de la requalification urbaine du quartier ;
- La charte bailleurs/locataires ;
- Action n°106 : développer les clauses d'insertion dans les marchés publics ;
- Action 179 : poursuivre la participation des habitantEs ;
- Action n°120 : Veiller à la prise en compte de la gestion des déchets en amont des opérations de renouvellement urbain.

Réflexion sur des thématiques communes

- Participation : Les difficultés autour de la participation des acteurs sont bien connues et ne trouvent pas pour l'instant de solutions adéquates. Tout d'abord, même dans une collectivité qui porte la démarche participative, il est nécessaire de rassurer sur la participation. De plus, même si nous développons de nouvelles stratégies, nous sommes confrontés aux questions de représentativité des acteurs (personnes âgées, très impliquées dans la vie locale et connaissant assez bien le développement durable), du renouvellement de ces acteurs et de maintien d'une dynamique dans la durée. Enfin, une autre question se pose: comment mobiliser les publics absents de nos instances de participation mais plus globalement de la vie locale ? Comment mobiliser concrètement les personnes les plus éloignées de ces sujets, notamment celles dans des situations précaires et particulièrement vulnérables.
- Epanouissement de tous les êtres humains et cohésion sociale : Au-delà des difficultés liées à la participation citoyenne, il s'agit d'une finalité qui est déjà largement abordée dans le droit commun. En effet, les questions de logement, santé, sport, éducation ou culture sont fortement ancrées au niveau de la commune. Il est donc moins facile d'y intervenir, au-delà de la plus-value environnementale. De plus, les indicateurs permettant d'évaluer les actions relevant de cette finalité sont en grande partie qualitatifs. Leur interprétation n'est donc pas simple.
- Evaluation : comment travailler sur des outils communs permettant à la fois de suivre nos actions mais de mieux appréhender les impacts de nos deux politiques sur le territoire et sur les habitantEs

Faiblesses de nos démarches

Nos deux démarches ont été construites conjointement et nous travaillons ensemble sur le terrain et sur des actions communes précises. Toutefois, nous faisons aussi le constat que nos démarches sont souvent parallèles l'une vis à vis de l'autre et que peu de temps d'échanges suffisants sont mis en place pour que nous puissions faire que nos démarches soient réellement et durablement conjointes. S'agit-il d'une répartition du territoire, l'entrée par publics qui nous a mis dans cette optique de séparation des démarches alors que nos démarches sont partagées et nos enjeux communs ?